



ANADA

C O M M U N I Q U É

No. 5

FOR IMMEDIATE RELEASE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

JANUARY 15, 1973
LE 15 JANVIER 1973

INTERNATIONAL COCOA AGREEMENT /
ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CACAO

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

The Secretary of State for External Affairs, the Hon. Mitchell Sharp, announced today that Canada has signed the International Cocoa Agreement. Dr. Saul F. Rae, Ambassador and Permanent Representative of Canada to the United Nations signed on Canada's behalf at the United Nations in New York on Friday, January 12. The agreement is the product of an International Cocoa Conference in which 55 nations participated. It will be open for accession until the end of April and will enter into force either on that date or at the time when countries representing 80% of cocoa exports or 70% of total imports have deposited instruments of ratification.

The main purpose of the agreement is the injection of order and stability into the international cocoa market. Previously, prices production and the export earnings of the developing countries which produce this commodity were all subject to wide fluctuations. By the establishment of a buffer stock and an export quota mechanism, the agreement will work to keep the price range for cocoa between 23 and 32 USA cents per pound. This stability will also assist cocoa purchasers in countries such as Canada with long range planning.

The main cocoa producers are Ghana, Nigeria, Ivory Coast, Brazil and Cameroon. Canada is the ninth largest importer of cocoa and accounts for 1.5% of world imports.

* * *

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, annonce aujourd'hui que le Canada a signé l'Accord international sur le cacao. M. Saul F. Rae, Ambassadeur et Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, a signé le document au nom du Canada, au Secrétariat des Nations Unies à New York le vendredi 12 janvier. L'accord est issu d'une Conférence internationale sur le cacao à laquelle 55 nations ont participé. Ouvert à l'accession jusqu'à la fin d'avril, l'accord entrera en vigueur à ce moment-là ou au moment où les pays qui exportent 80% de la production mondiale de cacao et ceux qui en importent 70% auront déposé les instruments de ratification.

Le but primordial de l'accord est de veiller au bon ordre et à la stabilité du marché international du cacao. Jusqu'à présent, en effet les prix, la production et les gains à l'exportation des pays en voie de développement producteurs de cette denrée de base étaient sujets à de grandes fluctuations. En instaurant un dispositif de contingentement à l'exportation et en créant un stock régulateur, l'accord contribuera à maintenir les prix entre 23 et 32 cents (E.-U.) la livre. La nouvelle stabilité du marché permettra en outre aux acheteurs de cacao dans des pays comme le Canada de mieux assurer leur planification à long terme.

Les principaux pays producteurs de cacao sont le Ghana, le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Brésil et le Cameroun. Le Canada, dont les importations s'élèvent à 1.5% du total mondial, se classe au neuvième rang des importateurs de cacao.